

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

E-Mail : mairie.pranles@inforoutes-ardeche.fr

Site internet : www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 septembre 2013

Sur convocation du maire, le conseil municipal s'est réuni le 30 septembre 2013 à 20h30.

Présents : M. Denis CLAIR, MMES Nathalie DHORMES et Martine VERDEAUX, MM Fabrice THIERS, Christian ROSE et Jean-Claude VIDAL.

Excusés : Marie-Anne VIALATTE, procuration donnée à M Denis CLAIR

Absents : MME Murielle BERTHELOT, MM Fabrice MARTEL, Patrick MOUNIER et Nicolas ARNAUD.

Le maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : M Jean-Claude VIDAL.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte-rendu du 18/07/2013
- ✓ Délibération pour adhésion au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) – maîtrise d'œuvre travaux d'alimentation en eau potable)
- ✓ Délibération sur admission de recettes en non-valeurs (Budget eau)
- ✓ Délibération sur participation employeur pour la prévoyance (suite au résultat du Centre de Gestion de la FPT)
- ✓ Délibération sur participation employeur pour la complémentaire santé (contrats labellisés – décret 08/11/2011)
- ✓ Bilan programmation culturelle 2013
- ✓ Informations sur l'eau
- ✓ Questions diverses
 - Clefs espace d'animations

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18/7/2013.

Compte rendu approuvé à l'unanimité après une correction orthographique.

II – DELIBERATION POUR ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENT DE L'ARDECHE (SDEA) – MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

Le SDEA mettra prochainement à la disposition des communes un technicien plus particulièrement chargé de la maîtrise d'œuvre en alimentation d'eau potable. La commune est sollicitée pour adhérer. La cotisation est de 0,05 € par habitant, avec un minimum de cotisation fixé à 30€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III – DELIBERATION SUR ADMISSION DE RECETTES EN NON VALEUR SUR LE BUDGET DE L'EAU.

Elle vise tout d'abord un ancien résident de la commune pour un montant de 63,55€. Les frais de recouvrement dépassant largement la dette, le conseil décide à l'unanimité d'admettre cette somme en non-valeur.

Elle vise ensuite un abonné ne résidant plus sur la commune, pour un montant de 50€ correspondant à un an d'abonnement. Une dernière relance sera faite. Si celle-ci reste sans effet, le raccordement sera supprimé.

IV – DELIBERATION SUR UNE PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR POUR LA PREVOYANCE ET LA COMPLEMENTAIRE SANTE.

Le conseil se prononce favorablement pour une participation de la commune. La participation sera équitable quel que soit le statut des employés, titulaire ou contractuel. Quelques éléments d'appréciation leur seront demandés avant la décision définitive qui sera prise au prochain conseil.

V – BILAN DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2013.

Le conseil s'accorde pour reconnaître que cette programmation culturelle fut dense (7 manifestations, 5 en juillet et 2 en août), éclectique (théâtre, jazz, chanson française, soirée jeux, avec en point d'orgue le concert de MOUSSU T) et appréciée. Elle a demandé une forte mobilisation qui n'a pas toujours été suffisante au regard du travail à réaliser, malgré un bilan humain très satisfaisant. La Commission Culture et Communication en tirera un bilan plus complet et fera des propositions pour l'avenir.

Sur le plan financier, le résultat se solde par un déficit de 1500€ (10 700€ de dépenses pour 9 200€ de recettes). Pour mémoire le déficit de 2011 était de 1800€ et celui de 2012 de 1100€.

VI – INFORMATIONS SUR L'EAU.

Un raccordement a été réalisé à Lavayas sur un bâtiment appartenant à M Patrick MOUNIER. La tranchée a été creusée par ses soins. Il s'acquittera des frais de raccordement et la commune rémunèrera ses heures de pelle mécanique.

Un autre raccordement a été réalisé au Serret, suite à la défaillance d'un réseau privé. Des conditions particulières (raccordement direct et gratuit au réseau communal) accordées en

1989 suite aux conséquences supposées de la création d'un forage à proximité avaient été remises en cause en 1998, mais non suivies d'effet.

Le conseil décide de la gratuité des frais de raccordement et de l'abandon des conditions particulières jusqu'à nouvel ordre.

Des fuites ont été réparées cet été sur le réseau d'Alisse-Le Pré-Pont de Boyon. Une autre est en cours de réparation sur le même réseau à Pont de Boyon.

Les abonnés du réseau AEP du Loup (Franchassy-La Sagne-Le Ranc-Les Vignes) ont envoyé une pétition dénonçant la sur-chloration des eaux distribuées et les désagréments qui en découlent. L'examen des analyses de ces dernières années montre que la dose de chlore n'a été dépassée qu'à une reprise. La chloration sera toutefois ajustée et surveillée plus étroitement.

VII – RYTHMES SCOLAIRES.

La réforme des rythmes scolaires s'appliquera à la rentrée 2013-2014. Pour affiner des propositions, les parents ont été sollicités, et la Communauté de Communes y réfléchit depuis quelques mois.

La gratuité des activités périscolaires est souhaitée. S'agissant de l'ouverture de la garderie le mercredi matin, cela paraît indispensable. Mais pas en ce qui concerne la cantine.

La réflexion se poursuit. La directrice doit cependant envoyer à l'Inspection Académique quelques premières propositions pour le 15 novembre.

VIII – QUESTIONS DIVERSES.

° Bilan du BIASSOU : 134 repas servis pour un bénéfice net de 1965,25€, destiné à l'organisation d'un repas pour les anciens de la commune qui sera servi le 15 février 2014.

° Université Populaire : pour solder le petit différent intervenu suite à l'organisation de l'Atelier d'écriture, l'Université Populaire de la Vallée de l'Eyrieux a fait parvenir à la commune un chèque de 80€.

° Le revêtement de la route de La Garde réalisé par la Colas se dégrade anormalement. L'entreprise proposera prochainement une solution pour y remédier.

° Clés de l'Espace d'Animations : un point est fait sur l'attribution des clés aux différents intervenants de l'Espace d'Animations. Trois nouveaux passes généraux seront attribués : un restera en mairie, un pour Mme IMBERT et un pour Josette VIALLE.

Le prochain conseil municipal est fixé au 15 novembre 2013 à 20h30.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h40.